



Palement maison de retraite

Par **pay45**, le **10/01/2011 à 16:59**

Bonjour,
Ma mère est en maison de retraite. Je dois régler le complément que ma mère ne peut payer. J'ai une faible retraite personnel, mais je suis REMariée. Mon conjoint doit-il participer au règlement de la pension pour ma mère ?
J'ai trois enfants, doivent-ils participer, et si oui, dans quelle proportion ?
Par avance, merci de votre aide.

Par **Marion2**, le **10/01/2011 à 19:42**

Oui, votre mari doit participer au règlement de la pension alimentaire et si c'est insuffisant, il sera fait appel à vos enfants.